



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/2/L.11/Add.2
29 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session
Point 3 de l'ordre du jour

**RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA DEUXIÈME SESSION
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME***

Vice-Président et Rapporteur: M. Musa Burayzat (Jordanie)

Projet de rapport du Conseil**

[Note: Le présent additif ne rend compte que de la décision adoptée par le Conseil à sa 35^e séance, le 29 novembre 2006.]

* La structure du présent rapport suit celle de l'ordre du jour et du «projet de programme de travail» de la deuxième session adopté par le Conseil dans sa décision 1/105 du 30 juin 2006. Elle ne devrait donc pas servir de précédent pour les sessions à venir du Conseil.

** Le document A/HRC/2/L.10 et additifs contient les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les projets de résolution et de décision adoptés par le Conseil figureront dans le document A/HRC/2/L.11 et additifs.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| II. Résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa deuxième session [les décisions adoptées avant la 35 ^e séance figurent dans le document A/HRC/2/L.11 et Add.1]..... | 3 |
| A. Décisions..... | 3 |
| 2/116 Report de l'examen des avant-projets..... | 3 |

II. Résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa deuxième session

A. DÉCISIONS

2/116 Report de l'examen des avant-projets

À sa 35^e séance, le 29 novembre 2006, le Conseil des droits de l'homme a décidé, sans vote, de prendre note du report de l'examen des avant-projets suivants:

À la troisième session du Conseil des droits de l'homme:

- A/HRC/2/L.13 intitulé «Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé: suivi de la résolution S-1/1 du Conseil des droits de l'homme»;
- A/HRC/2/L.27/Rev.2 intitulé «Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban»; et
- A/HRC/2/L.43 intitulé «Les droits des peuples autochtones».

À la quatrième session du Conseil des droits de l'homme:

- A/HRC/2/L.14 intitulé «Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales»;
- A/HRC/2/L.15 intitulé «Le droit au développement»;
- A/HRC/2/L.16 intitulé «Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme»;
- A/HRC/2/L.18 intitulé «Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme»;
- A/HRC/2/L.19 intitulé «Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination»;

- A/HRC/2/L.23 intitulé «La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l’homme»;
- A/HRC/2/L.24 intitulé «Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme»;
- A/HRC/2/L.25 intitulé «Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance»;
- A/HRC/2/L.26/Rev.1 intitulé «Rectification du statut du Comité des droits économiques, sociaux et culturels»;
- A/HRC/2/L.30 intitulé «Programme mondial d’éducation dans le domaine des droits de l’homme»;
- A/HRC/2/L.31 intitulé «Conclusions du projet de convention internationale sur les droits des personnes handicapées et du projet de protocole facultatif s’y rapportant»;
- A/HRC/2/L.32 intitulé «Les droits de l’homme des migrants»;
- A/HRC/2/L.33/Rev.1 intitulé «Droits de l’enfant»;
- A/HRC/2/L.36 intitulé «Justice de transition»;
- A/HRC/2/L.37 intitulé «Sri Lanka»;
- A/HRC/2/L.38/Rev.1 intitulé «Impunité»; et
- A/HRC/2/L.42/Rev.1 intitulé «Liberté d’opinion et d’expression».
